

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدل



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice

الوزارة الأولى  
PREMIER MINISTÈRE  
اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية  
Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....: انواكشوط في:

الرقم:.....: Numéro :

PROCES VERBAL  
N° 34/CNCMP/2024  
DU 07/05/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 07/05/2024 à 16h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

**Etaient présents:**

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP

**Etaient absents:**

- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés de la Société Nationale des Forages et Puits (CPMP/SNFP)**

1 %/-

Examen du PPM 2024 actualisé du SNFP, Réf. lettre n°00395/CPMP/SNFP, reçue le 06/05/2024.

**Décision: Avis de non objection**

*(Handwritten signatures in blue ink)*

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 انواكشوط. موريتانيا - هاتف: + (222) 45 25 25 94

562, Avenue du Roi Faissal, BP: 184 -Nouakchott - Mauritanie - Tél:+ (222) 45 25 25 94

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNFP approuvant ledit PPM actualisé.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)**

2 °/-

**Correction de la décision** objet de l'extrait du PV n° 33/CNCMP/2024 en date du 03 Mai 2024 portant réexamen du projet d'avenant n°1 au marché n°0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023, pour la réalisation des travaux de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm de Boulenouar à Nouadhibou (PK0 au PK40) - Lot n°4.1, portant changement de la domiciliation bancaire, **Réf. lettre n°132/CPMP/MHA, reçue le 06/05/2024.**

**Décision:** Avis de non objection

*Lire :*

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet d'avenant.*

*Au lieu de :*

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit projet d'avenant.*

3 °/-

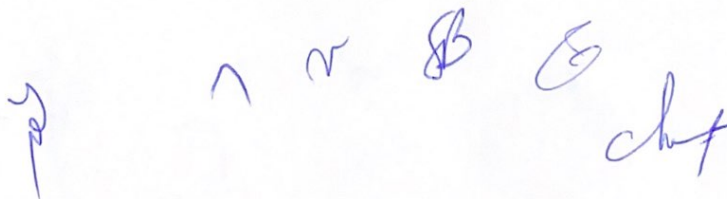
**Correction de la décision** objet de l'extrait du PV n° 33/CNCMP/2024 en date du 03 Mai 2024 portant réexamen du projet d'avenant n°1 au marché n°1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRD/2023, pour le contrôle des travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de la ville de Nouakchott à partir du champ captant d'Idini portant changement de la domiciliation bancaire. **Réf. lettre n°132/CPMP/MHA, reçue le 06/05/2024.**

**Décision:** Avis de non objection

*Lire :*

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet d'avenant.*

*Au lieu de :*





*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit projet d'avenant.*

4 °/-

**Examen** du PPM 2024 du projet REVUWI, Réf. lettre n°0000130/CPMP/MHA, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)**

5 °/-

**Examen** du projet d'avenant n°02 au marché n°0030/T/005/CMD/MHUAT/2020, relatif aux travaux de construction de certains locaux des conseils régionaux à l'intérieur du pays/lot 3 (Kaédi/Sélibaby), portant moins value, Réf. lettre n°094/CPMP/MHUAT, reçue le 30/04/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet d'avenant.*

6 °/-

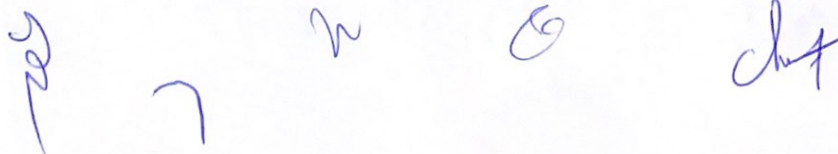
**Réexamen** de la demande de remise des pénalités de retard relative au contrat n°0157/CIAIS/T/2022, portant construction d'une extension de 6 SDC, bloc latrines et une loge gardien au Lycée Aioun 2 / Aioun : lot 8 (extention), Réf. lettre n°96/CPMP/MHUAT, reçu le 03/05/2024.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la remise totale des pénalités de retard et maintien l'application de pénalités pour 51 jours non justifiés.*

7 °/-

**Réexamen** de la demande de remise des pénalités de retard relative au contrat n°0163/T/037/CPMP/MHUAT/2023, portant construction de bureaux et logements du wali du Tagant, Réf. lettre n°95/CPMP/MHUAT, reçu le 03/05/2024.



**Décision: Avis de non objection**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite remise des pénalités de retard.*

8 °/-

**Réexamen** de la demande de remise des pénalités de retard relative au contrat n° 010/CIAIS/T/2022, portant construction d'une école fondamentale de 4 SDC à Egjert Elghadima et l'extension de 4 SDC à l'école El Mina à Aioun, **Réf. lettre n°97/CPMP/MHUAT, reçu le 06/05/2024.**

**Décision: Non approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite demande de remise des pénalités de retard car les motifs avancés ne la justifie pas.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)**

9 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe relatif à l'études de faisabilité technico socio-environnementale et technique détaillée avec production du DAO pour les travaux de construction de la route Boulenoir-Choum, **Réf. lettre n°126/CPMP/MET, reçue le 30/04/2024.**

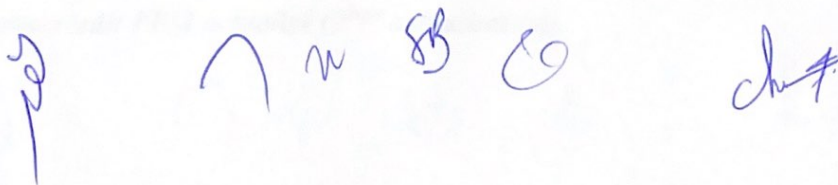
**Décision: Reporté**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

- *justifier et revoir à la baisse le montant alloué à la rédaction et tirage du rapport et des plans ;*
- *insérer le montant et le délai d'exécution au niveau de l'acte d'engagement ;*
- *détailler les montants des items 8 et 9 (équipe géotechnique et brigade topographique) ;*
- *supprimer les frais relatif à la coordination ;*
- *insérer la méthodologie adoptée pour réaliser la prestation ;*
- *fournir les CVs et diplômes pour l'ensemble du personnels clés.*

10 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe relatif aux travaux de construction du siège de l'AROTR à Nouakchott, **Réf. lettre n°128/CPMP/MET, reçue le 03/05/2024.**





**Décision: Reporté**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- justifier les prix ;
- préciser les spécifications techniques pour les seconds œuvres et les fournitures prévues dans ledit projet de marché ;
- fournir un sous détails des prix et des quantités du DQE.

11 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe relatif aux travaux complémentaires pour la construction et l'aménagement des axes BHNS à Nouakchott, Réf. lettre n°126/CPMP/MET, reçue le 30/04/2024.

**Décision: Reporté**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- détailler la consistance des travaux objet du marché ;
- justifier les prix unitaires, les quantités objet des items (5, 6, 7 et 8) et fournir leurs sous détails;
- justifier et revoir à la baisse le montant réservé à l'étude d'exécution.

**Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)**

12 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe pour le transport de 2750 tonnes d'aliment de bétail pour le programme PAC, Réf. lettre n°57-2024/CPMP/CSA, reçue le 06/05/2024.

**Décision: Avis de non objection**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché par entente directe.

13 °/-

**Examen** du PPM actualisé du CSA pour l'année 2024, Réf. lettre n°0059/CPMP/CSA, reçue le 07/05/2024.

**Décision: Avis de non objection**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit PPM actualisé (9<sup>ème</sup> actualisation).

14 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe pour le transport de 1850 tonnes d'aliment de bétail pour le programme PAC, Réf. lettre n°57-2024/CPMP/CSA, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché par entente directe.*

15 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe pour le transport de 4550 tonnes d'aliment de bétail pour le programme PAC 2024 et 3342 tonnes de blé pour le PSHC, Réf. lettre n°57-2024/CPMP/CSA, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché par entente directe.*

16 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe pour le transport de 1700 tonnes d'aliment de bétail pour le programme PAC 2024 et 658 tonnes de blé pour le PSHC, Réf. lettre n°57-2024/CPMP/CSA, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché par entente directe.*

**Commission des Marchés d'Investissements de la SOMELEC (CMI/SOMELEC)**

17 °/-

**Réexamen** du projet d'avenant n°03 au marché n°09/CMI/2017, relatif aux prestations d'ingénierie pour le suivi, le contrôle et la supervision des travaux du projet de construction d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulouar, portant prolongation du délai, Réf : lettre n°1051/CPMP/SOMELEC reçue le 30/04/2024.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ce dossier car les motifs avancés ne le justifie pas.*





18 °/-

**Réexamen** du projet de marché passé par entente directe relatif aux prestations d'ingénierie pour le suivi et la supervision des travaux du projet de construction d'une centrale éolienne de 100 MW de Boulenouar et de son raccordement à la ligne 225 kV Nouakchott - Nouadhibou, **Réf. lettre n°1052 CPMP/SOMELEC, reçue le 30/04/2024.**

**Décision: Reporté**

*Sur la base des information fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

- *fournir l'état d'avancement du marché des travaux en date du 30 décembre 2023;*
- *fournir le planning de mobilisation et d'intervention du personnel clé en précisant les tâches à réaliser;*
- *plafonner les pénalités de retard à 10% conformément à la réglementation en vigueur.*

**CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)**

19 °/-

**Examen** du projet d'avenant N°1 au marché N°1514/PI/006/PROGRES/2023 relatif au recrutement de trois bureaux d'études pour une mission d'assistance technique, d'encadrement et d'accompagnement des comités villageois d'investissement (CVI) dans le cadre de la mise en œuvre de 28 programmes de développement territorial (PDT) - Lot N°2, sans incidence financière, portant prolongation du délai, **Réf. lettre n°1095/CPMP/PROGRES, reçue le 03/05/2024.**

**Décision: Avis de non objection**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES approuvant ledit dossier.*

**CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)**

20 °/-

**Examen** du PPM 2024 de la faculté des sciences et techniques, **Réf. lettre n°000/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 06/05/2024.**

**Décision: Avis de non objection**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM.*

21 °/-

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the left and several smaller initials (r, n, e, SB, ch) to the right.

**Examen** du PPM 2024 de la faculté de médecine, de pharmacie et d'odonto-stomatologie, Réf. lettre n°000/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM.*

**Société National des Aménagements Agricoles et des travaux (CPMP/SNAAT)**

22 °/-

**Examen** du dossier d'appel d'offre restreint relatif à la réalisation de cinq barrages en cinq lots distincts, Réf. lettre n° 1092/CPMP/SNAAT, reçue le 03/05/2024.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ce dossier car les motifs avancés ne le justifie pas.*

**Commission de Passation des Marchés Publics de Ministère de l'Environnement (CPMP/MEV)**

23 °/-

**Examen** du PPM actualisé 2024 du projet WACA, Réf. lettre n°0023/CPMP/MEV, reçue le 06/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

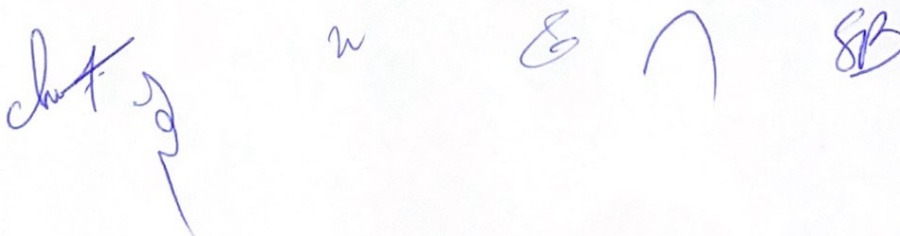
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEV approuvant ledit PPM actualisé.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et du Développement Durable et du Ministère des Finances (Economie & Finances) (CPMP/EF)**

24 °/-

**Examen** du projet de marché par entente directe relatif à la fourniture du carburant au profit de la Direction Générale des douanes, Réf. lettre n°18/CPMP/MF/2024, reçue le 02/05/2024.

**Décision:** Avis de non objection

A series of five handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally. From left to right: a large, stylized signature; a small 'n'; a signature that looks like 'E'; a signature that looks like 'A'; and a signature that looks like 'SB'.





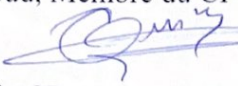

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MF approuvant ledit projet de marché par entente directe.

**LE PRESIDENT**

**Mohamed Ould Elkory CHEINE**



**Les signataires:**

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP 
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP 